

(Signature)

vendeur déclare :

- qu'il n'a signé aucun mandat hypothécaire grevant le bien ;
- qu'il n'a connaissance d'aucune procédure judiciaire susceptible d'affecter la liberté du bien ;
- qu'aucune saisie, même conservatoire, ne lui a été signifiée ;
- qu'il n'a pas introduit de requête en médiation de dettes ;
- qu'il n'est pas pourvu d'un administrateur provisoire ni d'un conseil judiciaire ;
- que de manière générale, il n'a pas été dessaisi de l'administration de ses biens.

DISPENSE D'INSCRIPTION D'OFFICE

(Signature)

Monsieur le conservateur du Bureau des Hypothèques compétent est expressément dispensé de prendre inscription d'office pour quelque cause que ce soit lors de la transcription d'une expédition des présentes.

DONT ACTE.-

Fait et passé à Bruxelles.

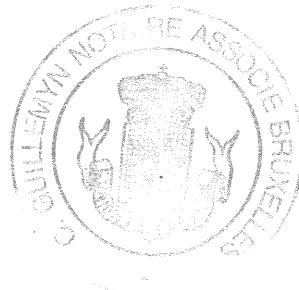
Et après lecture intégrale et commentée de l'acte, les parties ont signé ainsi que Nous, Notaires.

(suivent les signatures)

Enregistré 5 rôle(s), 1 renvoi(s),
au 1^{er} bureau de l'Enregistrement d'Anderlecht, le 11/10/2013
volume 73 folio 64 case 06
Reçu : 19.250 €

(signature) : L'Inspecteur principal. a.i. B. Fouquet
Pour expédition conforme

(Signature)



Salaire par case	€ 2,19
Salaire simple de transcription	€ 110,22
Total	€ 112,41

(Signature)

Transcrit au bureau des hypothèques de :

Bruxelles 3

Le deux octobre deux mille treize

Réf. : 50-T-02/10/2013-11956

A verser sur le compte du bureau

IBAN BE80 6792 0030 3077 - BIC PCHQBEBB

Le montant de

cent douze euros quarante-et-un cents

Conservateur - Bewaarder
Vande Velde Walter